

Agence Nationale des Activités Minières

**Note d'information
à l'attention des opérateurs miniers**



Objet : mise en place d'un quitus fiscal

Références :

- Loi n° 14-05 du 24 Rabie Ethani 1435 correspondant au 24 février 2014 portant loi minière, notamment ses articles 124 et 125.
- Décret exécutif n° 18-202 du 23 Dhou El Kaâda 1439 correspondant au 5 août 2018 fixant les modalités et procédures d'attribution des permis miniers.

La présente note a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs miniers la mise en place, par l'Agence Nationale des Activités Minières (ANAM), d'un **quitus fiscal**.

Le quitus fiscal est un document, délivré par l'Antenne Régionale de l'ANAM, pour attester que l'opérateur minier, qui en fait la demande, s'est acquitté, conformément aux conditions prévues par la loi minière et ses textes d'application, de tous droits, impôts, taxes et redevances à raison de son activité ou de ses installations.

Le quitus fiscal a été mis en place afin de permettre, d'une part, à l'Agence Nationale des Activités minières (ANAM), d'examiner et d'instruire les différentes demandes relatives aux permis miniers efficacement et avec célérité et d'autres part, aux opérateurs miniers, de le présenter comme justificatif de leur situation vis-à-vis de leurs obligations au regard de la fiscalité minière.

À cet effet, **le quitus fiscal, délivré par l'Antenne Régionale de l'ANAM, est obligatoire et doit être joint à toute demande relative aux permis miniers** (renouvellement, renonciation, cession ou transfert total(e) ou partiel(le), extension ou modification de périmètre et d'extension à d'autres substances minérales ou fossiles), **déposée au niveau du siège central de l'Agence Nationale des Activités Minières (ANAM).**

Le quitus fiscal ne sera délivré qu'aux opérateurs miniers qui sont à jour, vis-à-vis au regard de leurs obligations fiscales.

NB : Il y a lieu de savoir que l'obtention de ce quitus ne dégage nullement l'opérateur minier de ses autres obligations relatives au respect de l'art et sécurité minier et le respect de l'environnement.